

Extrait
du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 18 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de Septembre à 14 heures 30 s'est réuni le Comité Syndical, à Rives d'Autise, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	TITULAIRES	
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël GRELIER Alain ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITHON Jacky GUILLON Denis CHATAIGNE Jean-Louis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIN Jacques	BENET FAYMOREAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES ST SIGISMOND VIX XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 08/14	LANDAIS Bernard LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia	CHAMPAGNÉ LES MARAIS L'ILE D'ELLE LUCON STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 11/22	GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane ARNAUDEAU Jean-Marie BIENVENU Alain MAROT Roger RIDEAU Daniel BOUCHER Yves-Marie SAVINEAU Michel BOURDEAU Marylène RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves	AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FOUSSAIS PAYRÉ LE LANGON LONGEVES MONTREUIL PETOSSE PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES (S) ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 06/10	GOURMAUD Yvon BRIFFAUD Louis-Marie BOISSON Philippe LESAUVAGE Ghislaine CHATELIER Christian GUENION Christian	ANTIGNY BREUIL-BARRET LA CHAPELLE AUX LYS MARILLET ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2B 1/1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE

Total délégués présents : 36/64			
Pouvoirs :	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. POITIERS Dominique
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	à M. CHARPENTIER Arnaud
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	à M. GATINEAU Dominique
Total représentés : 03/64			
Excusés	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE	
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE	
	LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
Total présents et représentés : 39/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL – DELIB N°82 – CS DU 18-09-2023

Suite à une avarie imprévisible, afin de pouvoir financer les travaux de réparation du bac dévaseur « 5 abbés », une Décision Modificative du budget principal est nécessaire. Il convient donc de mouvementer les comptes suivants :

Dépenses		Recettes	
Article(Chap)	Montant	Article(Chap)	Montant
615232 (011) : Réseaux	-25 000,00		
65737 (65) : Autres établissements publics locaux	25 000 ,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, autorise le Président :
A effectuer les mouvements de compte précédemment cités par Décision Modificative

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER
#signature#